

III. ELABORATION D'UN PLAN MINISTERIEL EN MATIERE DE LANGUES OFFICIELLES

Comme l'exigent les politiques révisées, on s'attend à ce que les ministères entreprennent un certain nombre d'activités faisant partie intégrante de leur plan. Ces activités comprennent la révision et l'évaluation de leur situation actuelle et les résultats obtenus jusqu'à maintenant à l'égard des trois principes cités dans l'introduction; l'établissement des objectifs et buts ministériels et la planification des activités entreprises pour les atteindre; la révision et la réidentification des exigences linguistiques des postes (les exigences révisées doivent être comprises dans le plan ministériel); la définition du profil linguistique pour chaque poste bilingue; la mise en oeuvre d'un plan relatif à la prime au bilinguisme, et l'établissement des méthodes d'évaluation et de vérification afin d'étudier les progrès annuels et de s'assurer que tout est conforme à la politique. Une fois mis au point, le plan ministériel sera révisé chaque année et sera soumis au Conseil du Trésor avec les rapports sur l'état des activités.

Appréciation de la situation actuelle

De façon à pouvoir préparer un plan exhaustif, il est indispensable que le Ministère entreprenne une évaluation complète de ses activités en cours en établissant sa position en regard des objectifs en matière de langues officielles, en identifiant les secteurs où des progrès annuels restent à faire et les secteurs où de nouvelles mesures doivent être prises. En conséquence, chaque bureau, direction ou mission est tenu de faire une étude et de rédiger un rapport sur sa situation actuelle selon les